



BTS Services



Informatiques aux Organisations

Option B « Solutions Logicielles & Applications Métiers »

Présentation

Le titulaire du BTS Services Informatiques aux Organisations (SIO) participe à la production et à la fourniture de services informatiques dans une organisation, soit en tant que collaborateur de cette organisation soit en tant qu'intervenant d'une entreprise de services du numérique, d'un éditeur de logiciels ou d'une société de conseil en technologies.

Le titulaire de l'Option B (SLAM) participe à la production et à la fourniture de services en développant, en adaptant ou en maintenant des solutions applicatives.

https://certifpro.francecompetences.fr/api/enregistrementDroit/documentDownload/20892/208838

Rythme d'alternance



Programme

- Culture générale et expression
- Expression, communication en langue anglaise
- · Culture économique, juridique et managériale
- Mathématiques pour l'informatique
- Support et mise à disposition de services informatiques
- Conception et développement d'applications
- Cybersécurité des services informatiques

Postes potentiels

- · Analyste d'applications ou d'études
- Développeur d'applications informatiques
- Informaticien d'études
- Technicien d'études informatiques
- Chargé d'études informatiques
- Développeur Web
- Responsable des services applicatifs

Perspectives d'évolution

Dans le cadre de son évolution professionnelle, la personne titulaire du diplôme peut se voir confier la responsabilité de projets ou des fonctions de management d'une équipe.

Poursuites d'études envisageables

Le BTS a pour objectif l'insertion professionnelle. Avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable en licence professionnelle informatique, en école d'ingénieur, ou vers un parcours LMD.





Le maitre d'apprentissage

Son rôle est de :

- ⇒ Accueillir et intégrer l'apprenti dans le milieu professionnel
- ⇒ Transmettre des informations, des savoirs et une culture d'entreprise
- ⇒ Faciliter la communication de l'apprenti avec les collaborateurs de l'entreprise
- ⇒ Choisir et confier à l'apprenti des tâches appropriées en fonction des compétences à atteindre
- ⇒ Garantir un suivi durant la période en entreprise
- ⇒ Assurer la liaison avec le centre de formation
- ⇒ Connaître les compétences professionnelles de la formation
- ⇒ Positionner l'apprenti tout au long de sa formation.

L'apprenti

Il est salarié à part entière de l'entreprise et doit :

- ⇒ Percevoir un salaire
- ⇒ Suivre un rythme de l'alternance : entreprise centre de formation
- ⇒ Travailler sous la responsabilité du maître d'apprentissage
- ⇒ Mettre en pratique les connaissances acquises en centre de formation
- ⇒ Avoir un aperçu global de sa formation professionnelle
- ⇒ Comprendre la complémentarité du lycée et de l'entreprise
- ⇒ Jouer un rôle actif dans sa formation.

Les missions de l'apprenti

- ⇒ Définir des spécifications techniques à partir de l'expression des besoins des utilisateurs
- ⇒ Réaliser, adapter, sécuriser puis valider des solutions applicatives à l'aide des cadres applicatifs (frameworks) retenus
- ⇒ Gérer le patrimoine applicatif
- ⇒ Rédiger la documentation d'une solution applicative
- ⇒ Accompagner et assister des utilisateurs

Le cadre d'activité

La personne titulaire du diplôme peut exercer son activité dans différents cadres :

- ⇒ Entité informatique interne à une organisation
- ⇒ Entreprise de Services du Numérique
- ⇒ Société de conseil en technologies
- ⇒ Éditeur de logiciels informatiques.

Lieu de formation / Centre de Formation

Lycée Pierre Corneille 4 avenue Pierre Corneille 78170 La Celle Saint Cloud 3 01 30 78 20 80

DDF: Mme Beaudelot 3 06 71 98 79 00

API (Agefa Paris IDF) 91, rue Jean Jaurès 92800 Puteaux 3 01 49 03 71 20

RP: M. Arrepia 3 06 37 96 97 47

Salaire apprenti : Contrat d'apprentissage | Service-public.fr